

Makiyayi da *Mamommi*

Notre but , contribuer à l' atteinte
de l'objectif "Faim Zéro"

Magazine d'information sur l' Agriculture et l' Elevage / N°004 du 1^{er} trimestre 2021 / Site web : www.agricultureelevage.gouv.ne



Les femmes au coeur de la sécurité alimentaire

Editorial

Journal *Makiayi da Manomi* Un cadre d'échange et de partage



La communication et l'information constituent des outils décisifs pour le développement de toute organisation. C'est pourquoi, les autorités en charge du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ont saisi ce concept pour se doter de véritables outils de communication afin d'accompagner davantage leurs différents programmes et projets de développement.

En effet, beaucoup de réalisations faites dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage restent souvent méconnues du grand public faute de communication. Ainsi, le Bulletin *Makiayi da Manomi*, à l'instar d'autres outils de communication se veut de contribuer à remédier à cette insuffisance. Ce journal est un cadre d'échanges et de partage d'information relatives aux réalisations et actions du Ministère et des différentes structures, qui lui sont rattachées, dont entre autres les établissements sous tutelle, programmes et projets. Au titre des réalisations du ministère, le quatrième trimestre de l'année 2020 a été marqué par :

- L'évaluation de la performance du sous-secteur agriculture et élevage à travers la Revue Annuelle Conjointe (RAC/voir site web du MAG/EL) qui selon le point de vue des partenaires a mis en exergue des résultats appréciables que le sous-secteur de l'agriculture et de l'élevage a accompli en 2019 en matière de pilotage et administration de la politique du ministère, et de développement des productions végétales et animales.

- La poursuite de la mise en œuvre de la campagne agro-pastorale et le pilotage des missions ministérielles de pré-évaluation et d'évaluation de la campagne agro-sylvo-pastorale, halieutique et hydraulique.

- la réunion virtuelle des Ministres de l'Agriculture des pays membres de la CEDEAO, relative à l'initiative Wafa-BIDC-CEDEAO pour l'importation groupée d'engrais par le secteur privé et aussi l'initiative zéro riz importé.

DIAMOITOU G. BOUKARI,
Secrétaire général du MAG/EL

Sommaire

Contribution à la lutte contre l'insécurité alimentaire P.4

La chenille mineuse de l'épi du mil P.6

La chenille légionnaire P.7

Produits du terroir Nigérien P.9

Secteur des engrais au Niger P.10

Système de vulgarisation agricole au Niger P.12

*Makiayi
da
Manomi*

Directeur de publication :
Diamoitou G. Boukari

Comité de rédaction :

Mme Boukari Aminatou
Abdou Alphazazi
Sidibé Oumarou
Mme Hassia Bohari
Abdou Ibrah
Adizatou Adamou
Zakari Moussa
Magagi Naroua
Amina Moussa
Dr Ibrahima Mahamadou

Conception :

Abdoul Karim Omar Sidi

Photos :
MAG/EL

Tirage :
500 exemplaires

Impression :
NIN

Session ministérielle

Mise en œuvre du bilan de la transhumance transfrontalière Bénin-Niger (2019-2020)

Moustapha Tinao, Attaché de Presse MAG/EL

A l'initiative conjointe des Gouvernements de la République du Niger et de la République du Bénin, avec l'appui technique de la CEDEAO, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Chargé des Relations avec les Institutions, Monsieur BARKAI Youssouf a pris part à Cotonou au Bénin, le 16 décembre 2020 à la session ministérielle consacrée au bilan de l'autorisation exceptionnelle d'entrée de 50 000 têtes de cheptel du Niger au Bénin, au titre de la campagne de transhumance transfrontalière 2019-2020. L'objectif de la rencontre était d'apprécier le bilan de la mise en œuvre des engagements contenus dans le communiqué du 16 février 2020 relatif à l'accord d'autorisation exceptionnelle d'entrée de 50 000 têtes de ruminants du Niger sur le territoire du Bénin. La rencontre ministérielle était placée sous la co-présidence :

- du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Bénin, Monsieur DOSSOUHOUI C. Gaston et - du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé des relations avec les Institutions de la République du Niger, Monsieur BARKAI Youssouf. La délégation du Niger comprenait outre le Ministre BARKAI Youssouf, Madame Son Excellence SAHADI ABDOU Sandi, Ambassadrice de la République du Niger près le Bénin, M. ZOUNGRANA Philippe, Coordonnateur du Programme Gestion des Ressources Naturelles et Changement Climatique, représentant le Secrétaire Exécutif du CILSS, Dr SOULE Bio Goura, Assistant technique Élevage et Pastoralisme, représentant le Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des ressources en eau de la CEDEAO, et Monsieur AMADOU Halilou, président du ROPEN Niger, antenne du Réseau Billital Maroobé.

Après avoir examiné le rapport des experts, les ministres ont noté avec satisfaction le bon niveau de mise en œuvre des engagements pris par le Bénin et le Niger dans le cadre de l'accord exceptionnel de gestion de la campagne de la transhumance transfrontalière 2019-2020. Les Ministres ont apprécié à sa juste valeur les difficultés rencontrées par les acteurs des deux pays dans la mise en œuvre de certains engagements, notamment celui de la transmission par la partie nigérienne de la liste des candidats à la transhumance entre les deux pays.

Les Ministres en charges de l'Elevage ont toutefois déploré le contexte particulier, notamment celui de la survenance de la pandémie de COVID 19 qui a limité la mise en œuvre diligente de cet accord qui apparaît comme un acte de solidarité entre les deux pays et de renforcement de la coopération séculaire qui lie les peuples nigériens et béninois. Ils ont apprécié à sa juste valeur les initiatives et stratégies déployées tant par les institutions régionales, que par les deux États dans la perspective d'une transformation maîtrisée des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest et dans les deux pays en particulier. La



convergence des deux parties à la sédentarisation des élevages de ruminants, seule alternative durable pour ce type d'élevage. Ils se sont engagés à amplifier ces actions pour mieux sécuriser le pastoralisme et assurer le développement du sous-secteur de l'élevage. Les Ministres ont saisi cette occasion pour adresser leur remerciement à la Commission de la CEDEAO. Le CILSS et les partenaires au développement pour l'appui qu'ils ont apporté à la capitalisation de cette expérience qui participe de la volonté des deux pays de trouver une solution idoine aux difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion des systèmes d'élevage mobiles d'une part et d'apporter des améliorations au cadre réglementaire de la transhumance transfrontalière d'autre part.

La rencontre de Cotonou a débattu également du souhait de la République du Niger de voir l'entente renouvelée pour lui permettre de gérer les problèmes persistants et conduire plus sereinement les réformes en cours pour une stabilisation du cheptel ruminant.

Quant à la délégation béninoise, elle a insisté sur le caractère spécial et dérogoire de l'entente de février 2020 qui ne saurait se substituer aux décisions prises en matière de gestion de la transhumance.

Les Ministres se sont engagés à rendre compte aux Gouvernements des deux pays des conclusions et recommandations issues du processus d'évaluation conjointe de l'entente conclue en février 2020.

A l'issue de la rencontre de Cotonou, les Gouvernements des deux pays se feront le devoir de définir, de commun accord, les nouveaux contours que pourrait prendre la coopération entre les deux pays pour la gestion du pastoralisme et de la transhumance en tenant grand compte des deux principales contraintes soulevées au cours des débats : i) les contraintes sécuritaires et ii) les déficits fourragers.

Activités

Projet Initiative Eau et Sécurité Alimentaire en Afrique phase II

Contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire

Mme AMINA ABASS Directrice de la Promotion des Filières Végétales et de la Qualité. Coordinatrice Nationale IESA2



Le projet est né dans le cadre de la recherche de solutions idoines et leur mise en œuvre pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique, le Gouvernement du Royaume d'Espagne à travers l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ont mis en œuvre dès 2007, l'Initiative Eau et Sécurité Alimentaire (IESA) pour soutenir les efforts des gouvernements du Burkina Faso, de la Guinée, du Niger, du Mali et du Sénégal dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

«Au regard des résultats intéressants de la première phase mise en œuvre de 2008 à 2014 au Niger et au Mali,» les différents acteurs ont vu la nécessité de consolider les acquis à travers une seconde phase. Au Niger, la phase 2 du Programme GCP/RAF/464/SPA est formulée pour faire suite au GCP/NER/048/SPA : Projet de Petite Hydraulique pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Zinder et Tahoua. Le

projet s'inscrit parfaitement dans la logique de la première phase. Il répond à des besoins d'aménagement et de mise en valeur des potentialités hydro-agricoles facilement mobilisables et concourt à l'atteinte des objectifs des programmes de développement au Niger, qui visent à lutter contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation pour l'atteinte des objectifs de développement ODD1 (Élimination de l'extrême pauvreté et la faim) et ODD2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable).

L'IESAII vise à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques des populations les plus vulnérables des zones rurales via la maîtrise de l'eau et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs. Il devrait contribuer également à améliorer durablement les revenus, l'alimentation et la nutrition des groupes cibles via l'intensification, la diversification, la valorisation de la production agricole, et le renforcement

des capacités des acteurs. Les activités proposées répondent au souci du Gouvernement du Niger à développer le secteur rural et à soutenir ses efforts en matière de sécurité alimentaire. Les activités s'inscrivent plus particulièrement dans la perspective de l'atteinte de l'objectif global de la stratégie de l'initiative 3N. Le Projet contribue à la réalisation des priorités et produits du document cadre de programmation de pays (CPP) de la FAO. Le projet est aligné aux cinq (5) axes de priorité de la Coopération espagnole.

Au Niger, IESA2 a démarré en 2014 et concerne deux (2) régions (Tahoua et Zinder), quatre (4) départements (Bagaroua, Bouza, Tahoua et Magaria), six (6) communes (Bagaroua, Karofane, Kalfou, Afala, Bandé et Wacha) et totalisant 22 sites.

Les résultats globaux de six (6) ans de mise en œuvre contenus dans le rapport bilan se résument ainsi qu'il suit :

1. Un total de 4.361 ménages pour 10.773 personnes ont bénéficié des interventions du projet. Les actions entreprises polarisent 51 villages qui comptent une population totale estimée à 72 206 habitants.

2. 564 forages sont réalisés et 56.400 mètres linéaires de réseau installés. Ce qui a permis l'amé-

nagement de 141 Ha de terres irrigables,

3. Ceci a induit l'aménagement et la mise en valeur de plus de 3.800 ha par les producteurs,

4. Introduction de la double campagne sur les sites d'intervention du projet : une campagne irriguée (octobre-Avril) et une campagne de riziculture pluviale (Mai - septembre),

5. Les rendements obtenus sont très intéressants pour 2 des variétés introduites par le projet (la Gambiaka et la Nérica) ; et ceci est plus marqué surtout dans la zone de Tahoua où les rendements obtenus sont de l'ordre de 5 à 6 Tonnes par hectare en riziculture pluviale. La 3^{ème} variété introduite par le projet à savoir la D5237, bien que moins productive, n'est pas aussi à négliger à cause de son adaptabilité aux conditions de submersion de certaines zones telle que Bagaroua, Tanout et Algass,

6. La production totale de riz toutes variétés confondues peut couvrir les besoins alimentaires des ménages qui s'adonnent à l'activité pendant 6,5 mois si elle est intégralement destinée à l'autoconsommation.

7. le projet IESAII a soutenu la mise en place et le fonctionnement de 28 structures professionnelles agricoles de sa zone d'intervention.



Un défi majeur

La chenille mineuse de l'épi de mil

Dr Madougou Garba, Direction Générale de la Protection des Végétaux

Parmi tous les ennemis du mil, la chenille mineuse de l'épi (*Heliocheilus albipunctella*) reste l'un des plus redoutables. En effet ses attaques interviennent à un moment critique où le producteur, espère une bonne récolte après avoir utilisé des semences améliorées, de l'engrais et réalisé des sarco-binages à temps opportun. Cet espoir est souvent brisé par ce ravageur appelé en haoussa Murzouna et en Zarma guéri-guéri à un simple rêve. Les attaques sont plus sévères sur les semis précoces du mil.

La lutte biologique contre ce ravageur peut être une alternative crédible de lutte "propre", peu coûteuse et efficace. C'est ainsi que la DGPV a entrepris depuis 1998 des expérimentations de lutte

biologiques contre la chenille mineuse de l'épi de mil à travers l'utilisation d'une micro guêpe (*Habrobracon hebetor*) pour redonner de l'espoir à nos agriculteurs.

Cette guêpe est élevée en masse au laboratoire de la DGPV sur un hôte de substitution puis lâchée dans les champs par le biais de sacs lâchers (contenant du mil, des chenilles de *Corcyra* et des couples de *H.hebetor*). La technique est simple mais les sacs doivent être protégés des intempéries. 12 sacs suffisent pour un village constituant un point de lâcher dans notre jargon. Ces sacs permettent de couvrir au niveau de ce terroir villageois 2826 ha au bout de 3 semaines correspondant à 3 générations de la micro guêpe. La technique des sacs de lâcher a été transférée en milieu paysan.

A l'avenir toute structure ou organisation désireuse d'acquérir la technologie peut faire appel à la DGPV pour un accompagnement.

Pour tout renseignement complémentaire contacter la DGPV Niamey.



La larve de la chenille mineuse de mil



Adulte de la chenille mineuse de mil



Dégâts sur l'épi de mil



Ravageurs émergents

La chenille légionnaire Une menace pour la sécurité alimentaire

La Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) Niamey

A l'instar des autres pays de l'Afrique de l'ouest le Niger a déclaré officiellement la présence de la chenille légionnaire d'automne "CLA" (*Spodoptera frugiperda*) en 2016. Les premières signalisations de CLA ont été faites en Février 2016 dans la région de Tillabéri sur le maïs à Torodi et sur le mil à la ferme semencière de Lossa et dans la région de Maradi sur le maïs au niveau du périmètre irrigué de Djirataoua (Catre ci-dessous).

En 2017 la chenille légionnaire a été signalée dans toutes les régions du Niger. (Carte ci-dessus) Il est évident que l'invasion du Niger par la chenille légionnaire n'est pas stabilisée. Nous sommes en front de colonisation. Dans le cadre de ses activités de recherche appliquée pour lutter contre ces ravageurs, la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV), entretient des relations de partenariat avec des institutions de recherche notamment l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et le Centre de Biologie pour la Gestion des Populations (CBGP) de Montpellier en France. C'est ainsi qu'avec l'appui financier du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO)-Niger, une deuxième convention de partenariat signée entre la DGPV et l'IRD en 2019 est en cours d'exécution. Elle porte sur l'amélioration des connaissances et l'apport de technologies pour le contrôle de certains ravageurs des cultures, notamment la chenille légionnaire d'automne.

C'est dans ce cadre qu'un travail de collecte d'échantillons de chenilles a été entrepris à l'échelle du pays. Ainsi plus de 580 chenilles ont été collectées.

Tous les individus ont été séquencés au Centre de Biologie pour la Gestion des Populations (CBGP Montpellier) Les analyses génétiques réalisées sur ces chenilles par Dr Madougou Garba cadre de la DGPV ont mis en évidence deux souches. Actuellement dans le monde deux souches de CLA sont connues. La souche inféodée au maïs et une autre inféodée au riz. Au Niger ces deux souches (maïs et riz) sont bien présentes et elles attaquent toutes le maïs, sorgho et mil.

Mais au Niger pays envahi récemment les 2 souches sont sur le maïs, le sorgho et le mil. Aucune attaque de riz par la chenille légionnaire n'a été observée. Néanmoins l'objectif zéro importation de riz en 2023 sera atteint difficilement car la chenille légionnaire reste et demeure une menace à prendre au sérieux pour nos cultures en particulier le riz. Les résultats de ces analyses ont été publiés dans Strain composition and genetic diversity of the fall armyworm *Spodoptera frugiperda* (Lepidoptera, Noctuidae): new insights from seven countries in West Africa" à la revue International Journal of Tropical Insect Science (JTIS-D-20-00410)

Recommandations

1) Faire un suivi des zones rizicoles pour anticiper sur des attaques éventuelles du riz car la souche riz pourrait bien être présente et les attaques sur le riz ne sont pas encore signalées.



Carte de présence de la chenille légionnaire d'automne au Niger en décembre 2017



Ce suivi se fera au moyen de phéromones dans des stations identifiées au préalable. Cela permettra de connaître avec précision l'arrivée des papillons et d'anticiper la lutte.

2) Entreprendre un piégeage de monitoring pour un suivi dans le temps de la zone des cultures (mil et sorgho) à travers un transect pendant la campagne et après la campagne de saison des pluies.

3) Disposer de données climatiques pour réaliser des cartes de prévision utilisables pour faire des avertissements agricoles (ces données sont nécessaires au suivi chronologique dans le temps. Il est évident que l'invasion du Niger par la chenille légionnaire n'est pas stabilisée. Nous sommes en front de colonisation. Ces données climatiques permettront d'alimenter le modèle pour des prévisions au niveau d'une zone.

Si toutes ces mesures ci-dessus sont couplées à une bonne sensibilisation information la chenille légionnaire peut être vaincue.

Il s'agira de mettre en place un réseau de communication et élaborer un programme d'information et de sensibilisation des populations, des techniciens et des décideurs par voie de presse (spot audio-visuel, communiqué, etc.) et de supports didactiques (affiches, dépliants, etc.) d'une part

Et d'autre part d'acquérir du matériel de monitoring (pièges à phéromone produits biologiques/pesticides) pour la détection précoce et la lutte contre le ravageur.

Indications géographiques au Niger

Produits du terroir nigérien

OUSMANE ABDOU

Les Indications Géographiques L'histoire montre que l'usage de désigner des produits originaux par le nom du lieu de leur production ou de leur fabrication est très ancien. En Afrique, on peut citer des exemples comme le gari de Savalou au Bénin, les toiles de Korhogo en Côte d'Ivoire, le Violet de Galmi ou la croix d'Agadez pour le cas de notre pays. Ces produits ont souvent des liens étroits avec la zone considérée, en raison de l'histoire, des savoir-faire des producteurs ou du fabricant et des conditions agroclimatiques de production.

Ces produits ont un nom et une réputation qui inspirent la confiance et qui sont reconnus par certains commerçants et certains consommateurs. Cette situation reste une réalité dans notre pays, mais, la reconnaissance de cette originalité par un droit de propriété intellectuelle est une démarche récente. C'est ici qu'interviennent les Indications Géographiques.

Les Indications Géographiques (IG) constituent un élément important du droit de propriété intellectuelle, autonome, au même titre que le Brevet ou la Marque. L'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent le Commerce (ADPIC) constitue le principal cadre réglementaire international pour les IG. Non seulement, il sert à définir les IG et à aligner les normes de protection, mais il donne aussi accès à un mécanisme international de règlement des différends. Il définit les IG comme suit : "Aux fins du présent accord, on entend par les IG, des indications qui servent à identifier un produit comme étant du territoire d'un membre ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autres caractéristiques déterminées du produit peut être attribuée essentiellement à cette zone géographique".

En termes économiques, les Indications Géographiques permettent la promotion des patrimoines alimentaire et culturel inaliénables, créent localement une valeur ajoutée, favorisent l'accroissement de la production, la création d'emplois et le développement du tourisme. Etablies d'abord au plan national dans les pays d'Europe du Sud (France, Italie, Espagne), les IG ont fait l'objet d'une reconnaissance européenne par un règlement de 1992. Depuis 1994, avec l'entrée en vigueur des accords de l'OMC, les IG sont également reconnues par

l'OMC dans tous les pays membres.

Les effets des Indications Géographiques sur le développement rural et de l'Environnement

Les Indications Géographiques ont un impact certain sur le développement rural. En effet, la reconnaissance d'un produit donné lui confère une position privilégiée sur le marché et impulse une dynamique de mobilisation collective pour la mise en œuvre de l'Indication Géographique. Elles créent une interaction entre le produit, le marché, et le groupe demandeur de l'Indication Géographique.

Aussi, les relations entre les acteurs des différents maillons d'une filière (producteurs, transformateurs, distributeurs, détaillants, consommateurs finaux,) se dynamisent-t-elles davantage.

Cette approche permet de valoriser les produits nationaux par leur promotion tant sur le plan national, régional qu'international, et cela dans un environnement protégé. Par cet outil, les producteurs sont appelés à s'organiser et à mieux se structurer dans le processus de production et de commercialisation de leurs produits. Les IG impriment un état d'esprit dans le but d'atteindre l'effort économique souhaité (meilleure négociation avec les distributeurs, reconnaissance et conservation du patrimoine génétique, appropriation locale des noms de lieu de production).

Sur le plan environnemental, les Indications Géographiques permettent de maintenir des systèmes de production menacés, tout en couplant ce maintien avec un développement du tourisme. De ce fait, une attention plus particulière est accordée aux zones protégées, ce qui favorise conséquemment la durabilité des activités de tourisme.

Processus de protection des produits nigériens IG

Ancrées dans des territoires particuliers, des Indications Géographiques "informelles" Nigériennes existent. Même non reconnues officiellement, elles contribuent de fait à la dynamique socio-économique des régions, créent des emplois et des revenus locaux tout en favorisant la diversité de la production, et répondent aux attentes des consommateurs attentifs à l'origine et à la qualité. On peut citer par exemple le cas de :

- L'oignon "Violet de Galmi" dont les semences et les produits bulbes font l'objet de piratage à l'échelle internationale ;
- La viande séchée (connue sous la dénomination

“Kilichi”) très prisée dans la sous-région et au-delà ;

- L'oignon blanc de Gothèye ;
- Le poivron et l'Encens de Diffa ;
- Les sous produits de certaines races animales du Niger (peau de la chèvre rousse, viande et fromage pour les races Azawak et Bororo) ;
- Les produits artisanaux (Croix d'Agadez).

Prenant la mesure des enjeux liés aux droits de propriété intellectuelle, les pays africains se sont mobilisés à travers l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) pour faire face au défi de la protection de leur patrimoine. C'est ainsi que la conférence des Ministres de l'Agriculture et de l'Industrie des pays membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), tenue à Ouagadougou au Burkina Faso en 2005, a engagé tous les pays à promouvoir cet outil dans le cadre du développement du monde rural et de la lutte contre la pauvreté.

Au Niger, un point focal Indications Géographiques OAPI a été nommé, et un inventaire de la riche diversité des produits du terroir nigérien a été fait en 2006 et 2007, dans le souci de sauvegarder et protéger les produits dont la notoriété et la réputation ont dépassé le territoire national. Ces dispositions se sont avérées nécessaires parce que consécutivement à la libéralisation du commerce mondial qui a eu comme corollaire la concurrence déloyale observée actuellement, nous constatons l'envahissement des marchés de nos pays par tous les types de produits, et des tentatives d'usurpation dont certains de nos produits font l'objet (Oignon Violet de Galmi, Kilichi du Niger, etc.).

Méconnus et ne bénéficiant d'aucune reconnaissance juridique ou commerciale jusqu'à ces dernières années, les produits de terroir du Niger, pourtant riches et variés, présentent de nombreuses opportunités pour une grande tranche de la population locale. Pour prendre en charge toutes ces préoccupations au Niger, un Comité National chargé des questions d'Indication Géographique a été créé et installé officiellement sous le haut patronage du Directeur de Cabinet du Ministre en charge de l'Agriculture en 2012. Depuis lors, les investigations menées, sur la base de la grille de repérage des produits éligibles et le guide du demandeur en IG, ont abouti à la description des produits éligibles en IG suivie de l'élaboration des avant-projets de Cahiers de Charges (CdC) de quatre (4) produits nigériens à savoir : Oignon violet de Galmi, Kilichi du Niger (viande séchée), Peau de la chèvre rousse de Maradi et Tchoukou du Niger (fromage). Une demande d'enregistrement de ces quatre (4) produits a été soumise à l'OAPI par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage en début de cette année 2018 en vue

de leur labellisation en IG. Cet enregistrement traduisait, d'une part, l'engagement des groupements demandeurs au processus de labellisation de leurs produits en IG, et d'autre part le démarrage effectif des activités de formation, structuration des filières et marchés des produits labellisés, la cartographie et la mise en place des systèmes de contrôles, de conditionnement/emballage.

Il faut souligner que tout ce processus a été conduit grâce à l'accompagnement de l'Etat, de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Projet d'Exportation des Produits Agro-sylvo-pastoraux (PRODEX), le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), le Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et à la Sécurisations des systèmes Pastoraux (PAAPSSP), la FAO et le Programme d'Appui au développement d'Elevage au Niger (PRADEL), Projet qualité UEMOA.

Aux termes d'élaboration et de validation des Cahiers de Charges (CdC) des produits candidats avec les groupements demandeurs, un dossier complet a été produit et transmis officiellement par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage au Directeur Général de l'OAPI pour enregistrement sous label Indication Géographique en janvier 2018. Après réception des 4 dossiers d'enregistrement par l'OAPI et les examens techniques desdits dossiers, et la concertation du comité national IG, il est retenu que l'oignon violet de Galmi et le Kilichi soient protégés sous label IG et la peau de la chèvre rousse de Maradi et le Tchoukou évoluent vers une Marque Collective (MC) du fait des insuffisances des données techniques et scientifiques avérées à même d'établir le lien entre le produit et son terroir.

Aujourd'hui on peut considérer que l'engagement et la volonté des différents acteurs à œuvrer dans la cohésio et la mise en œuvre du processus de protection de nos produits en Indication Géographique constituent une garantie pour le bon aboutissement des actions entreprises. Il reste à consolider le processus par un renforcement des capacités des acteurs, de manière à mieux exploiter les opportunités offertes et de prendre les dispositions à même de permettre aux producteurs organisés de bénéficier de la valeur ajoutée de leurs produits, liée à leurs savoir-faire techniques, professionnels et culturels.

Par ailleurs, le lancement de la ZLECAf constitue pour les acteurs nigériens, une opportunité qui leur permettra un positionnement de leurs produits sur les marchés internationaux avec toutes les garanties de qualité et protection.

Programme

Secteur des engrais au Niger

Une 4^{ème} réforme dans le cadre du programme COMPACT avec le MCC

DGA/DICE Décembre 2020

Le Gouvernement du Niger a adopté un Plan de réforme du secteur des engrais en Janvier 2018. Cette réforme est l'une des quatre réformes que le Niger s'est engagé à réaliser dans le cadre du Programme COMPACT avec le MCC dont la convention a été négociée par la Présidence de la République avant d'être adoptée par l'Assemblée Nationale. La réforme poursuit les objectifs suivants:

- Accroître la disponibilité des engrais au Niger ;
- Améliorer l'accès des producteurs et le niveau d'utilisation des engrais pour accroître la productivité agricole
- Libéraliser l'importation et la distribution des engrais en passant du système étatique de la CAIMA à un système plus efficace et plus efficient animé par le secteur privé
- Proposer un nouveau mécanisme de distribution des engrais subventionné ciblant les agriculteurs à faibles revenus et leur permettant d'avoir les engrais à moindres coûts et au bon moment ;
- Rendre plus performant les secteurs privés.

Les processus de cette réforme sont principalement :

1.1. La mise en place en 2019 d'une nouvelle architecture institutionnelle avec les organes de surveillance, pilotage et gestion de la réforme :

Deux organes, l'Observatoire du Marché des Engrais au Niger (OMEN) et le Comité Technique des Engrais du Niger (COTEN) ont été créés et installés en avril 2018 pour guider, superviser et appuyer techniquement la mise en œuvre de la réforme. Il faut aussi noter l'existence d'un comité national de contrôle des engrais créé en 2016 conformément à la réglementation communautaire sur les engrais. Des Comités Techniques des Engrais dans les régions (CTER) ont également été créés et installés par les Gouverneurs dans les huit régions du pays. Ces organes ont encadré toutes les activités de la

réforme, permis d'adopter des textes réglementaires, piloté l'opération de subvention pilote, animé les dialogues entre les divers acteurs de la réforme et appuyé les activités de communication.

Une direction en charge de l'inspection et contrôle des engrais a été créée au sein de la Direction Générale de l'Agriculture (Décret 2020-490/PRN/MAG/EL du 20 juin 2020).

Un fonds commun des engrais permettant une bonne gestion des fonds alloués par l'Etat et ses partenaires a été créé. Toutefois ce fonds n'est pas provisionné pour l'instant.

Une soixantaine de cadres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ont été formés dans le domaine de l'inspection et contrôle des engrais. Il est prévu que la majorité de ceux-ci seront nommés inspecteurs des engrais, assermentés et déployés adéquatement dans les zones stratégiques du pays afin de mener l'inspection et le contrôle de la qualité des engrais sur le terrain.

1.2. Un cadre réglementaire complet avec l'adoption des textes complémentaires à la réglementation régionale

CEDEAO sur le commerce et le contrôle de la qualité des engrais.

Des textes fixant entre autres les modalités et conditions d'obtention des agréments pour l'importation et l'exportation des engrais et les conditions de vente des engrais ont été adoptés. Une loi portant répression des infractions en matière des engrais a été adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée.

1.3. Une phase pilote d'un programme rénové de subvention traçable

Un programme de subvention ciblée, avec l'utilisation des bons d'achat, au profit des producteurs vulnérables a été testé. Cette procédure de subvention permet un meilleur contrôle de l'Etat et des autres acteurs

concernés sur l'utilisation des ressources allouées par l'Etat en faveur des engrais.

1.4. La promotion du secteur privé national

Le secteur privé des engrais a été recensé et encouragé à s'organiser en une Association Nigérienne des Importateurs et Distributeurs des Engrais – ANIDE. Ceci a permis de renforcer les capacités techniques de ces acteurs en matière de commerce des engrais et de relations avec les fournisseurs internationaux et régionaux des engrais. Le renforcement de capacités a aussi concerné le renforcement des liens avec les organisations paysannes utilisatrices d'engrais et les institutions financières. Le secteur privé des engrais est en principe outillé pour prendre en main l'approvisionnement régulier du marché nigérien, à temps, partout dans le pays, en engrais de qualité et en quantité suffisante.

Il est à noter que d'autres partenaires comme MCA-Niger ont en cours des initiatives visant à renforcer et aider le secteur privé des engrais. Une fenêtre de subvention de MCA Niger permettra à quelques acteurs privés des engrais à s'équiper en infrastructures de stockage et en matériel de logistique. La CEDEAO, à travers la Banque d'investissement de la CEDEAO (BIDC) a ouvert une d'une ligne de crédit de près de 520 millions de dollars destiné au secteur privé des engrais de l'Afrique de l'Ouest. Cette initiative permettra l'achat des engrais, de camions et d'autres équipements pour la logistique et le transport, et la construction d'infrastructures de stockage.



Visite du Laboratoire du PPRSD

Les avancées

Des avancées notables ont été faites dans les trois principaux domaines visés par le Plan de réforme pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des engrais dans le pays, à savoir :

- Le cadre politique qui accorde la primauté aux fournisseurs privés en lieu et place de la société paraétatique (CAIMA) pour l'importation et la distribution des engrais ;
- Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire qui vise à renforcer les institutions de contrôle de l'Etat en matière des engrais et à créer un environnement légal propice à l'émergence d'un commerce des engrais favorable au développement de la production agricole;
- Le test d'un mécanisme pilote opérationnel de subvention ciblée des engrais qui vise la responsabilité, la transparence et la traçabilité dans la délivrance des subventions des engrais accordés par l'Etat ou ses partenaires.

Il faut aussi noter que dans le but de rendre le secteur plus opérationnel, plusieurs avancées ont été faites c'est notamment :

- Depuis le début de la réforme, 60 Agréments ont été accordés dont 24 pour l'Importation /Exportation, 20 pour la vente en gros et 17 pour la vente en détail.
- 60 inspecteurs des engrais ont été formés et repartis dans les différentes régions ;
- Une exonération de la taxe sur les engrais accordés à 5 importateurs des engrais membres de l'ANIDE (Association Nigérienne des Importateurs et Distributeurs des Engrais) pour 100 000 Tonnes au cours du deuxième semestre 2020;
- La Loi de Finances 2021 adoptée par l'Assemblée Nationale prévoit la levée des taxes sur les engrais pour l'année 2021;
- Mission voyage d'étude de la DICE au Burkina et au Ghana en vue de s'enquérir des expériences en matière d'inspection et du contrôle des Engrais, la mission s'est tenue du 09 au 21 Novembre 2020 ;
- La DICE a initié en collaboration avec les DRA des 8 régions du Niger l'estimation des besoins des inspecteurs des engrais, de leurs équipements ainsi que de leur maillage en fonction des communes et des postes de contrôle.

Politique agricole

Système de Vulgarisation Agricole au Niger Vers une agriculture orientée sur le marché

Mme Boubacar Kadidja, directrice de la vulgarisation agricole (DVA)

Au Niger, l'horticulture connaît une véritable expansion eu égard aux multiples appuis apportés la plupart des projets de développement pour l'amélioration et la diversification des productions horticoles. Toute fois au vu des potentialités non encore exploitées dont dispose le pays, il urge de renforcer les efforts dans la structuration de la filière, la mise en places des infrastructures de stockage et transformation ou mieux, innover dans la commercialisation des productions. L'approche Smallholder Horticulture Empowerment & Promotion (SHEP) ou Autonomisation des Petits Producteurs Horticoles est une approche de l'agriculture orientée vers le marché. C'est un outil pertinent permettant d'apporter une réponse à la lancinante problématique de la commercialisation de nos productions agricoles. Elle se distingue des autres approches connues par :

- La connaissance permanente du marché
- L'établissement de liens étroits entre les agriculteurs et les autres acteurs du marché des produits agricoles
- L'activité agricole est à juste titre un business; il y a donc lieu de produire stratégiquement en tenant compte de ce que l'on sait du marché probable de ventes, en termes de quantités, de qualité requise, des prix et de leurs fluctuations en fonction des périodes.

Ainsi, pour accompagner les producteurs horticoles à innover dans l'approche de mise en marché, le Gouvernement du Niger a bien voulu étendre l'approche SHEP réaffirmant ainsi sa volonté d'appuyer les exploitations familiales dans l'amélioration d'un mieux-être. L'approche SHEP est mise en œuvre à travers le Projet d'Amélioration du Système de Vulgarisation Agricole (PASVA) sur une période de cinq (5) ans de mars 2019 à mars 2024 par le



Partage de la vision SHEP avec un groupement des horticulteurs



Conduite de l'étude du marché

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction générale de l'Agriculture (DGA) et les Directions Régionales de l'Agriculture et l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) de Kollo.

But du Projet

La qualité de services de vulgarisation au Niger est pérennisée.

Objectif du Projet

La qualité de services de vulgarisation au Niger est améliorée.

Résultats attendus

Résultat 1 : La mission du MAG/EL de former les agents de vulgarisation est renforcée.

Résultat 2 : La compétence des agents de vulgarisation en service (y compris les techniciens des autres organisations) est renforcée.

Résultat 3 : Les étudiants qui se spécialisent dans l'agriculture comprennent le service de vulgarisation basé sur les besoins locaux

Résultat 4 : Les modèles de vulgarisation de l'agriculture orientée vers le marché sont dé-

veloppés.

Résultat 5 : La politique de vulgarisation Agricole du Niger adopte l'agriculture orientée vers le marché.

Activités réalisées :

Formation de plusieurs cadres du MAG/EL sur l'approche SHEP :

10 cadres au Japon dont 2 de l'IPDR, 5 cadres au Sénégal

Certification de 4 maitres formateurs

La première année de mise en œuvre du SHEP n'a concerné que la région de Niamey avec ses 5 arrondissements communaux où tous les DDA et un AVB par commune ont été formés. 5 sites ont été encadrés avec 159 producteurs impliqués. La deuxième année (en cours) concerne les régions de Tillabéri et Dosso où tous les DDA, les AVB et les responsables régionaux et départementaux de vulgarisation. 206 producteurs dont 60 femmes sont impliquées dans la mise en œuvre de l'approche au niveau de 3 sites de Dosso, 3 de Tillabéri et 2 sites de Niamey.

Au niveau de l'IPDR, l'approche est enseignée

Biographie du nouveau Secrétaire exécutif du CILSS

Dr Abdoulaye Mohamadou, de nationalité nigérienne, est le nouveau Secrétaire Exécutif du CILSS, nommé lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 20 juillet 2020 par visioconférence. Il a pris fonction le 18 décembre 2020. Il est titulaire d'un Doctorat de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) de Paris. Il possède une solide expérience de terrain et de larges connaissances sur les questions foncières, d'agro-pastoralisme, de décentralisation et de politiques publiques.

Après avoir passé 15 années comme chercheur à l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN), il a par la suite assumé les fonctions de Directeur Général du même Institut de 2010 à 2012. Cumulativement à ses recherches, M. Abdoulaye Mohamadou est depuis 2004 enseignant-chercheur à la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Il a également assumé de 2007 à 2010 les fonctions de Directeur scientifique du Laboratoire d'Études et de Recherches

sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL), un Think Tank à vocation régionale. Il a coordonné divers programmes régionaux de recherche dans le domaine agricole et du développement en général au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Il est auteur d'une dizaine d'articles scientifiques et de plusieurs publications touchant divers secteurs du développement rural et des politiques publiques en Afrique subsaharienne.

De 2011 à 2016 et cumulativement à ses obligations d'enseignant-chercheur, M. Abdoulaye Mahamadou a assumé les fonctions de Directeur de Cabinet du Ministre des Affaires Étrangères de la République du Niger.

Depuis juillet 2016 à août 2020, il a occupé les fonctions de Secrétaire Exécutif Adjoint du Conseil de l'Entente, en charge de l'Administration et des Finances. Ses responsabilités incluent notamment la mobilisation des financements et le développement des partenariats autour des questions de paix et de sécurité. De par les hautes



Dr Abdoulaye Mohamadou

fonctions administratives et politiques qu'il a assumées au plan national et international,

M. Abdoulaye Mohamadou dispose d'une solide expertise dans le domaine du management des institutions et de développement de partenariats stratégiques. Cette expertise et cette expérience lui permettront sans aucun doute de mettre en œuvre la réforme institutionnelle du CILSS décidée par les Chefs d'Etat lors de leur Conférence de juillet 2020.

aux étudiants de la 4^{ème} année de l'agriculture et socio économie. Au total 56/98 étudiants du département agriculture ont validé la matière et 38/74 l'ont validé au département socio économie. Le SHEP est une approche qui s'appuie sur des activités qui permettent aux agriculteurs de comprendre les besoins et les exigences du marché à la fois en quantité et en qualité. Elle prône le changement de paradigme et appelle les producteurs à s'affranchir du comportement de « produire et vendre » pour adopter « produire pour vendre ».

La mise en œuvre du SHEP passe par 4 étapes:

4 étapes essentielles	Activités
1. Partage de la vision : Partager clairement la vision et le processus avec les agriculteurs	- Sélection des zones cibles et bénéficiaires - Information/Sensibilisation
2. Prise de conscience : Appuyer les agriculteurs à avoir conscience de l'écart entre les besoins du marché et leur situation actuelle	- Enquête de Base Participative - Etude de marché - Forum de rencontres (option)
3. Prise de décision par les producteurs : Appuyer les agriculteurs à prendre une décision et planifier leurs activités	- Sélection de Cultures - Etablissement de plan d'action, calendrier cultural
4. Acquisition des compétences techniques : Promouvoir les solutions techniques adaptées auprès des agriculteurs	- Formation sur le terrain (la technique de production, etc.) cultural



Visite des producteurs à l'IPDR de Kollo



« Avant ce forum notre plus grand défi c'est où trouver le financement des activités que nous avons planifiées dans le plan d'action car nous ne voulons pas de crédit avec intérêt, notre religion nous l'interdit. Mais aujourd'hui nous avons longuement discuté avec deux institutions de micro finance qui font la promotion de la finance islamique basée sur le partage des bénéfices ou de la perte »



Etudiants en cours sur le SHEP à l'IPDR



« Aujourd'hui SHEP a parachevé notre autonomie en terme de mise en relation avec les autres acteurs de la chaîne de valeur horticole, nous avons eu des discussions intéressantes avec les IMF, les fournisseurs d'engrais et les commerçants et nous avons échangé des contacts »

Réunion virtuelle

Encourager et soutenir le développement d'un secteur privé des engrais fort en Afrique

L'an deux mil vingt et le dix Décembre, une réunion virtuelle a été organisée par la direction de l'Agriculture de la CEDEAO avec le concours technique et financier de WAFA et de la BIDC (Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO). Cette réunion s'est tenue dans la salle du cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sous la présidence du Ministre de l'agriculture et de l'Elevage en présence du Secrétaire Général dudit ministère, du Directeur des inspections et du Contrôle de la Qualité des engrais(DICE) et de la représentante de (ANIDE) Association Nigérienne des Importateurs et Distributeurs des Engrais. Elle a regroupé en outre par vidéoconférence les Ministres de l'Agriculture des pays membres de la CEDEAO, les directions des inspections et contrôle des engrais, les associations et professionnels des engrais, les représentants des institutions de la CEDEAO, de WAFA et de la BIDC. L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- Importation groupée des engrais ;
- Initiative production du Riz ;
- Allocution des différents ministres.

En ce qui concerne l'importation groupée d'engrais, la CEDEAO a une volonté ferme d'encourager et de soutenir le développement d'un secteur privé des engrais fort en Afrique de l'Ouest, la Commission a rencontré des membres de l'Association ouest-africaine des engrais (WAFA) au Mali.

Cet échange, qui a eu lieu dans la soirée du 5 novembre 2020, a porté sur l'engagement que la Commission de la CEDEAO a pris pour faciliter le développement d'un partenariat gagnant entre WAFA et la Banque d'investissement de la CEDEAO (BIDC) pour le financement de projets d'engrais du secteur privé en Afrique de l'Ouest. En effet, le mandat entre WAFA et la banque a déjà été signé. Le conseil d'administration de la Banque a également donné son feu vert pour la mise en place d'une ligne de crédit de près de 520 millions de dollars ». Il ressort des différents échanges et débats, que les associations des importateurs et grossistes des engrais devraient s'organiser afin d'accéder aux divers financements dans ce sens, notamment l'achat des engrais, des infrastructures de stockage et de transport, d'implantation des usines de mélange afin de rendre disponibles et accessibles les engrais à un faible coût et à temps pendant toutes les périodes de production.

NB : Au Niger, ce processus est déjà en cours d'exécution, car les membres de l'ANIDE ont participé à plusieurs activités (virtuelles - à cause du COVID 19) organisées par l'association et saisi plusieurs opportunités de renforcement de leurs affaires à savoir :

- Participé au "Africa Fertilizer Ecosystem Symposium" organisé par AFRIQEVENTS team (AFA & AFRIQOM);
- Argus Fertilizer Live - Virtual Conference organisé par Argus ;
- Feeding the Soil to Feed Africa: a 2020 Borlaug Dialogue Side Event;
- Fertilizer Cost Simulator organisé par l'IFDC ;
- EBID Financing Scheme 2020/2021.

Le second point de l'ordre du jour a concerné l'initiative riz, l'objectif poursuivi est de réduire significativement l'importation du riz dans la sous-région, à ce sujet les exposés ont faits ressortir la situation de la production par pays, la productivité et les statistiques d'importation. Le Nigeria est le plus grand producteur suivi du Mali et du Ghana. La stratégie adoptée est non seulement de faire le lien entre la production du riz dans la zone et l'augmentation de la consommation des engrais, mais aussi l'utilisation des semences de qualité, l'aménagement des sites et la mécanisation agricole.

Enfin, les allocutions des ministres par pays ont été faites, ces dernières ont ressorti les points communs suivants :

- La politique des engrais du pays ;
- Les acteurs impliqués ;
- Les besoins en engrais ;
- Les problèmes rencontrés.

La présentation du Niger était faite par le Ministre de l'Agriculture et de l'élevage, qui a d'abord fait le point sur les efforts déployés par l'Etat du Niger dans l'accroissement de production agro-sylvo-pastorale et la réduction de la pauvreté à travers l'initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens), il a fait ensuite un lien sur l'avancement de la réforme du secteur des engrais, les organes mis en place, les acteurs concernés, l'appui institutionnel et les besoins à satisfaire. Il a également mis un accent particulier sur le programme zéro importation du riz horizon 2023, la création des aménagements hydroagricoles, les nouvelles superficies emblavées, la subvention ciblée des intrants...

Les conclusions de la réunion ont porté sur les points suivants :

- Les acteurs du secteur des engrais doivent impérativement prendre attache avec les WAFA nationaux afin d'établir les besoins en termes de quantité d'engrais, d'infrastructures de stockage et de transport...
- Les dossiers d'appel d'offre à proposition seront élaborés au plus tard fin décembre 2020 ;
- Peu d'étude de la cartographie des sols des pays ont été faites ;
- Les structures d'inspection et du contrôle des engrais ne sont pas encore fonctionnelles dans certains pays.

Notre mission

Promouvoir la visibilité du secteur Agricole

Notre but

Promouvoir l'image du secteur agricole, des produits et sous produits bio de l'agriculture et de l'élevage. À travers une communication adaptée aux contextes et réalités des producteurs ruraux

La DAID /RP est un lieu de collecte, de conservation, de production et de diffusion d'information du savoir et autres connaissances, cette Direction peut contribuer à la promotion et à la visibilité du secteur Agricole dans toutes ses facettes et sa diversité.

Conception d'outils / supports de communication comme :

Calendriers, tee-shirt, casquettes
Pochettes de présentation
Films documentaires
Messages radiophoniques
Kakémonos, bâches grand format
Dépliants, badges, Prospectus
Affiches, bâches, logos
présentation Powerpoint,
Illustration des documents
Elaboration de stratégies et plans de communication
Formation en communication institutionnelle et Plaidoyer; en Communication pour le Développement ;
En Communication pour Changement de Comportement (CCC).

Autres :

Constitution de banque d'images pour promouvoir la visibilité du secteur agricole, des produits et sous produits agro-pastoraux ;
Participation à l'enrichissement de 5 stratégies et plans de communication ;
Participation aux différentes manifestations (réunions, Salon, Foire, journées etc) ;
Archivage électronique de la documentation du Ministère (25 Go).
Connexion Internet du ministère ;
Mise à jour du fonds documentaire du Centre ;
Automatisation de la gestion de la documentation.



Vous pouvez nous suivre sur :

www.agricultureelevation.gouv.ne / [twitter.@MagelNiger](https://twitter.com/MagelNiger) / Facebook : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage MAGEL / Youtube : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger